

Conduite d'un élevage ovin lait

RNCP40795 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	CS — Certificat de spécialisation
Code(s) NSF	212p, 212s
Formacode(s)	21085
Code(s) ROME	A1410
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/08/2030

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE DE SAINT AFFRIQUE	19120938600017	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le certificat de spécialisation "conduite d'un élevage ovin lait" atteste de l'acquisition de compétences relatives au pilotage technico-économique d'un élevage ovin-lait et à la réalisation des travaux liés à la conduite de ce type d'élevage.

Ces compétences peuvent être mobilisées dans différents types d'emplois : éleveur ovin ; responsable d'élevage en production ovine, salarié hautement qualifié en production ovin lait.

Cette certification s'appuie sur les référentiels du baccalauréat professionnel Conduite et gestion de l'entreprise agricole et du brevet professionnel Responsable d'entreprise agricole.

La filière française du lait de brebis compte près de 1,5 million de brebis laitières, élevées dans environ 4 080 exploitations. Elle produit 320 millions de litres de lait de brebis, positionnant la France au rang de 12ème producteur mondial et 5ème producteur européen de lait de brebis derrière la Grèce, l'Espagne, l'Italie et la Roumanie. Sur cette production, 92 % du lait est livré à des industriels privés et/ou à des coopératives ; les 8 % restants sont directement ceux valorisés en transformation fromagère.

La filière lait de brebis est une filière pourvoyeuse d'emploi. D'un côté, près de 8 000 éleveurs, accompagnés de près de 2 000 salariés agricoles, élèvent des brebis laitières et livrent ou transforment le lait. De l'autre, pour assurer les opérations de collecte, transformation, commercialisation, près de 80 entreprises agro-alimentaires emploient entre 3 500 à 4 000 ETP (équivalent temps plein) et recrutent annuellement entre 100 et 200 employés. En comptant les emplois indirects (accompagnement technique et génétique, entreprises d'alimentation, de matériel, etc...), la filière ovin lait génère près de 20 000 ETP.

Le grand enjeu de la filière du lait de brebis est le renouvellement des générations. En effet, en 2020, 46% des chefs d'exploitation avaient plus de 50 ans et 30% plus de 55 ans.

Par ailleurs la filière doit appréhender avec efficacité les enjeux liés aux transitions agroécologiques et climatiques et assurer le respect du bien-être animal.

ACTIVITÉS VISÉES

- Alimentation du troupeau
- Soins, interventions et surveillance des animaux dans le respect du bien-être animal
- Réalisation des opérations autour de la traite
- Reproduction et renouvellement du troupeau
- Organisation et suivi de la période des mises bas
- Gestion technique, technico-économique de l'atelier ovin lait
- Transformation du lait

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Définir la conduite de l'atelier d'élevage ovin lait
- Réaliser le suivi et l'analyse des performances technico-économiques et environnementales de l'atelier
- Réaliser les interventions et le suivi sanitaire des ovins
- Réaliser les interventions liées à la reproduction du troupeau
- Organiser la transformation journalière dans l'atelier
- Mettre en œuvre le process de fabrication du fromage

Blocs de compétences

RNCP40795BC01 — Assurer le pilotage technico- économique d'un élevage ovin lait

LISTE DE COMPÉTENCES

- Définir la conduite de l'atelier d'élevage ovin lait
- Réaliser le suivi et l'analyse des performances technico-économiques et environnementales de l'atelier

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Choix de conduite technique de l'atelier

Évaluation en situation professionnelle

Critères d'évaluation pour la capacité intermédiaire : Définir la conduite de l'atelier d'élevage ovin lait

Le candidat détermine un mode de conduite cohérent de l'atelier et de ses moyens de productions

Organisation des activités de l'atelier

Critères d'évaluation pour la capacité intermédiaire : Réaliser le suivi et l'analyse des performances technico-économiques et environnementales de l'atelier

Le candidat planifie le travail, articule et régule les différentes activités de l'atelier

RNCP40795BC02 — Réaliser les travaux liés à la conduite d'un élevage ovin lait

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser les interventions et le suivi sanitaire des ovins
- Réaliser les interventions liées à la reproduction du troupeau

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Observation des animaux

Évaluation en situation professionnelle

Critères d'évaluation pour la capacité intermédiaire : Réaliser les interventions et le suivi sanitaire des ovins

Le candidat apprécie par ses observations l'état et le comportement des animaux dans leur environnement

Organisation de l'intervention

Critères d'évaluation pour la capacité intermédiaire :

Le candidat en fonction de ses pistes d'informations décide des interventions à réaliser au quotidien et prévoit l'organisation du travail

Réalisation de l'intervention

Critères d'évaluation pour la capacité intermédiaire : Réaliser les interventions liées à la reproduction du troupeau

Le candidat met en œuvre les différents travaux dans le respect du bien-être animal et de l'environnement

RNCP40795BC03 — Réaliser les opérations relatives à la transformation du lait et à son organisation

LISTE DE COMPÉTENCES

- Organiser la transformation journalière dans l'atelier
- Mettre en œuvre le process de fabrication du fromage

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

Organisation de l'atelier de transformation

Critères d'évaluation pour la capacité intermédiaire : Organiser la transformation journalière dans l'atelier

Le candidat organise les locaux pour une optimisation du travail

Mise en œuvre du process de transformation et d'affinage

Critères d'évaluation pour la capacité intermédiaire : Mettre en œuvre le process de fabrication du fromage

Le candidat réalise les différentes étapes de la transformation du lait jusqu'à l'affinage des fromages

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Agriculture
- Élevage
- Production animale

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Éleveur ovin
- Responsable d'élevage en production ovine
- Salarié hautement qualifié en production ovine lait

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Conditions de travail contraignantes, Inadéquation géographique, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 600 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en agriculture, pêche, forêt et espaces verts (16 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	A0X41 — Eleveurs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	6 970
Jugés difficiles à recruter	49 %
Emplois saisonniers	46 %
Familles professionnelles (FAP)	A0X41 — Eleveurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Conformément à l'article D. 811-167-3-1 du code rural et de la pêche maritime, lorsque le certificat de spécialisation est demandé par la voie de l'apprentissage ou de la formation continue, les candidats doivent justifier lors de leur entrée en formation :

1° Soit de la possession de l'un des diplômes figurant sur la liste fixée ci-après :

- d'un baccalauréat professionnel spécialité « conduite et gestion de l'entreprise agricole » ;
- d'un brevet professionnel spécialité « responsable d'entreprise agricole » ;
- d'un brevet de technicien supérieur agricole option « analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole » (ACSE) ;
- d'un brevet de technicien supérieur agricole option « analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole »

(ACS'AGRI) ;

- d'un brevet de technicien supérieur agricole option « métiers de l'élevage : développement, production, conseil »
- d'un brevet de technicien supérieur agricole option « productions animales »
- d'un brevet de technicien supérieur agricole option « développement de l'agriculture des régions chaudes » ;

2° Soit de la possession d'un diplôme obtenu en France ou à l'étranger autre que ceux figurant sur la liste fixée par l'arrêté de création de l'option, de niveau au moins équivalent et en rapport avec les diplômes figurant sur la liste fixée par l'arrêté de création de l'option ;

3° Soit de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein dans un emploi en rapport direct avec le contenu et le niveau de l'un des diplômes figurant sur la liste fixée par l'arrêté de création de l'option. Ils doivent satisfaire aux évaluations de prérequis organisées par le centre.

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt / directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt détermine la recevabilité des justificatifs présentés.

Pour les candidats ne répondant pas aux conditions énumérées ci-dessus, une décision dérogatoire à l'entrée en formation pour le certificat de spécialisation option « conduite d'un élevage ovin lait

» peut être prise par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt / directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, conformément aux dispositions de l'article D. 811-167-3-2 du code rural et de la pêche maritime susvisé.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est désigné par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

Les membres du jury sont choisis paritairément parmi :

- des membres de l'enseignement et de la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires. Les membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics doivent représenter au moins la moitié de cette catégorie ;
- des professionnels du secteur d'activité concerné par le certificat de spécialisation agricole, à parité employeurs et salariés, sauf dispositions particulières prévues dans l'arrêté de création de l'option du certificat de spécialisation agricole.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/08/2030
Date de dernière délivrance possible	31/08/2031

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://chlorofil.fr/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40795/>

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	2
Organismes gestionnaires (CFA)	2
Organismes formateurs	2
Régions couvertes	2
Départements couverts	2

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).